

Contrat de Ville Intercommunal
Grand Projet de Ville de Grigny/Viry-Châtillon

Convention Thématique Accès à l'Emploi
(application de la convention constitutive du grand projet de ville)

ENTRE

L'Etat, représenté par M. Denis PRIEUR, Préfet de l'Essonne

Le Département de l'Essonne, représenté par M. Michel BERSON, Président du Conseil Général

La commune de Grigny, représentée par M. Claude VAZQUEZ, Maire

La commune de Viry-Châtillon, représentée par M. Gabriel AMARD, Maire

Vu la décision du Comité Interministériel des villes du 14 décembre 1999 présélectionnant le site de Grigny et Viry-Châtillon comme Grand Projet de Ville,

Vu la décision du 2 août 2000 de M. le Ministre délégué à la ville retenant le projet de Grigny et Viry-Châtillon comme Grand Projet de Ville,

Vu la lettre du 4 janvier 2001 de Mme la Déléguée Interministérielle à la Ville autorisant la signature de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Le diagnostic partagé a mis en évidence que le territoire de projet du GPV Grigny/Viry-Châtillon, est en décrochage par rapport à l'environnement départemental. Le diagnostic pointait notamment une baisse statistique des demandeurs d'emploi très inférieure à la moyenne départementale (Essonne : -14.9% ; Viry : -6% ; Grigny :-4.9%) ainsi qu'un déficit crucial d'opérateurs en matière de formation professionnelle et d'insertion par l'économie.

Article 1.Objet

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage collective du GPV a validé une orientation forte (cf.document conjoint d'orientation) : REDUIRE LE CHOMAGE AU MEME RYTHME QUE LA MOYENNE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE. Cet enjeu nécessite :

- de mobiliser massivement, pour l'ensemble des publics, les programmes emploi/insertion/formation, en particulier le Service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi (SPNDE),
- de réorganiser et de renforcer le dispositif d'action emploi/insertion/formation existant sur le territoire du GPV,
- de combler le déficit d'opérateurs intervenant dans les champs de la formation, de l'insertion et de l'accès à l'emploi,
- d'impliquer davantage les entreprises au sein du dispositif.

Objectifs

1.1 Mobiliser massivement, pour l'ensemble des publics, les programmes emploi/insertion/formation, en particulier le Service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi

L'objectif de réduction forte du chômage nécessite de mobiliser, pour l'ensemble des publics, les dispositifs emploi/formation/insertion existants, notamment le service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi prévu dans le cadre du Plan national d'action pour l'emploi (PNAE), le dispositif RMI, le dispositif du PLIE, TRACE.

Les catégories de public éligibles au PNAE sont les suivantes :

- les jeunes de moins 25 ans dans le sixième mois de chômage,
- les adultes de plus de 25 ans dans le douzième mois de chômage,
- les personnes menacées d'exclusion (jeunes inscrits depuis plus de 12 mois, adultes depuis plus de 24 mois, bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE),
- les femmes isolées avec un enfant dès leur inscription à l'ANPE,
- le public RMI non inscrit à l'ANPE.

Dans le cadre du GPV, il s'agit de mettre en œuvre le Service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi pour tous les types de public ciblés par le PNAE, en particulier pour la population des 25-49 ans qui représentent la majorité des demandeurs d'emploi.

Le SPNDE comprend une première étape commune à l'ensemble des demandeurs d'emploi ciblés (cf. schéma 1 en annexe). Il s'agit d'une phase « d'entretien-diagnostic » au terme de laquelle chaque demandeur d'emploi se voit proposer une action propre à favoriser sa réinsertion professionnelle.

La seconde étape du parcours vers l'emploi doit déboucher sur des réponses concrètes :

- en termes d'emploi ou de formation : CDI, CDD (plus de six mois de travail cumulé), contrats aidés qualifiants (contrat de qualification jeune et adulte, contrat d'apprentissage, contrat d'adaptation, contrat d'orientation), emplois jeunes et adultes relais, dispositifs de formation et "passerelles entreprises" du Conseil régional,

ou

- en termes d'accès à l'emploi à travers l'utilisation de mesures globalisées (CIE, CEC, CES, SIFE collectifs, SIFE individuels, Stages d'accès à l'emploi), du dispositif TRACE ainsi que le recours aux contrats d'insertion par l'économie (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, chantiers écoles) et aux contrats spécifiques pour les réfugiés d'origine nord africaine.

La mise en œuvre de ces différents dispositifs suppose de développer des partenariats étroits entre les collectivités concernées d'une part, et l'AGEFIPH et l'AGEFOS d'autre part.

Cette seconde étape du parcours vers l'emploi comprendra des actions différenciées selon le degré d'autonomie du demandeur :

- Une consultation en libre accès des offres de formation, d'insertion et d'emploi pour le public autonome.
- Un accompagnement court dans le cadre du PNAE (trois mois) pour le public qui se situe à un niveau d'autonomie plus faible selon les classifications du service public de l'emploi (SPE).
- Un accompagnement long (18 à 24 mois maximum) pour les publics les plus en difficulté. Cet accompagnement sera assuré, selon les cas, par le dispositif PLIE, par le dispositif RMI, ou par le dispositif Mission locale.

Un référent de parcours sera désigné pour les personnes relevant de l'accompagnement court de trois mois.

A l'issue de l'accompagnement de 3 mois, le référent de parcours décidera, en cas de nécessité, de prolonger cet accompagnement dans le cadre d'un processus d'accompagnement long de 18 mois. Dans ce cas, un nouveau référent de parcours sera désigné. A la fin de ces 18 mois, une évaluation de la personne accompagnée sera systématiquement effectuée. A l'issue de cette évaluation, le référent de parcours décidera soit de mettre fin à l'accompagnement long, soit de le prolonger de 6 mois.

En tout état de cause, après 24 mois d'accompagnement, le référent proposera un suivi individualisé de type Base d'accès à l'emploi. Ce suivi sera réalisé par un opérateur externe.

L'implication plus forte des assistants sociaux de secteur sur le volet insertion est vivement souhaitée. Il s'agirait de spécialiser un assistant social du CDAS-PMI dans le champ de l'emploi. Ce dernier interviendrait en binôme avec le référent de parcours pour recevoir le public RMI apte à une insertion professionnelle (directe ou via les dispositifs d'accès à l'emploi).

Cependant, compte tenu du nombre de missions que doivent remplir prioritairement et réglementairement les travailleurs sociaux, l'implication plus forte des travailleurs sociaux dans le champ de l'emploi ne pourra être effective qu'à la condition que des moyens humains supplémentaires soient affectés sur le territoire des deux villes.

□ **Evaluation des besoins**

Le nombre de personnes de Grigny et de Viry éligibles au PNAE a été évalué à 3050 (Cf. schéma 1 en annexe) :

- Sur la base de la situation au 31/12/1999 et en effectuant une projection sur l'année 2000, le SPE estime à 2800 (1752 de Grigny et 1066 de Viry) le nombre de personnes inscrites à l'ANPE qu'il serait souhaitable de recevoir au cours de l'année 2000.
- Le groupe a estimé qu'il serait souhaitable qu'environ 25% des bénéficiaires du RMI non inscrits à l'ANPE puissent bénéficier du PNAE au cours de l'année 2000, soit environ 250 personnes.

Au vue du fonctionnement du PNAE et des premiers résultats enregistrés par les agences locales de l'emploi, le groupe a estimé que :

- 60% du public hors bénéficiaires du RMI, soit 1680 personnes, relèvent directement de la recherche d'emploi en libre accès,
- 40% des personnes accueillies hors bénéficiaires du RMI relèvent d'un accompagnement court, auquel il convient d'ajouter un tiers des 250 RMIstes, soit un total de 1200 personnes,

- 770 personnes relèveront d'un accompagnement long de 18 à 24 mois: les deux tiers du public RMI, soit 170 personnes, et la moitié des personnes accueillies en accompagnement court, soit 600 personnes.

Cette estimation a été effectuée à partir des données statistiques de l'ANPE sur le bilan du PNAE effectué en région Ile-de-France, et à partir de l'expérimentation faite par l'enseigne Leclerc auprès du public jeune en difficulté.

Le pilotage efficace de ces différents flux suppose deux conditions :

- L'organisation du dispositif (Cf. point n°2).
- La mise en place d'un tableau de bord permettant de visualiser les flux selon les différents parcours.

1.2 Réorganiser et renforcer le dispositif d'action emploi/insertion/formation existant sur le territoire du GPV

Au regard des objectifs d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de suivi du public en difficulté de Grigny et de Viry, il est indispensable de recomposer et de renforcer le dispositif emploi-formation-insertion existant sur le territoire du grand projet de ville.

Le dispositif sera organisé autour des deux plateaux techniques, Initiative Emploi à Grigny et Maison de l'Emploi à Viry, qui en constitueront les chevilles ouvrières (cf. schéma 2 en annexe). Ces deux plateaux techniques recevront l'ensemble des publics, notamment les publics que lui adresseront les antennes avancées dans les quartiers et les services instructeurs du RMI. Ils orienteront selon les cas les publics vers les opérateurs emploi/insertion/formation, et le cas échéant vers les opérateurs connexes à l'emploi (santé, logement, transport, garde d'enfants, accès aux droits, ...). Les plateaux techniques seront en relation avec les entreprises ainsi qu'avec trois structures assurant l'ingénierie de projet et de financement, l'AFPA, le PLIE, et le Réseau local d'appui-RMI.

1.2.1 Les plateaux techniques

Les deux plateaux techniques seront composés de personnes détachées des Missions locales, des services emploi des deux villes et de l'ANPE.

① Ils assureront les fonctions suivantes :

- accueil,
- entretien-diagnostic,
- mise à disposition d'informations,
- mise en relation sur les offres d'emploi,

- accompagnement de trois mois dans le cadre du PNAE,
- accompagnement long de 18 à 24 mois,
- orientation vers les opérateurs intervenant dans les champs de la formation, de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et proposant des offres adaptées aux difficultés particulières du public concerné en vue d'un retour effectif à l'emploi à travers un parcours structuré,
- orientation vers les partenaires connexes à l'emploi (santé, logement, transport, garde d'enfants, accès aux droits...),
- ingénierie de projet et de financement de ces opérateurs pour les publics non pris en charge par le PLIE ou le dispositif RMI,
- relation avec les autres partenaires (PLIE, AFPA, Réseau local d'appui-RMI) assurant des fonctions d'ingénierie de projet et de financement.
- relation avec les opérateurs du développement économique (services économiques des deux villes, Agence pour l'économie en Essonne,...) dans le but de :
 - Rechercher, en relation avec les entreprises, des emplois adaptés aux caractéristiques du public du GPV, mais aussi, dans toute la mesure du possible, de travailler avec les entreprises à l'adaptation des emplois au public ciblé.
 - Préparer et d'aider les entreprises à recruter sur le territoire.

② A cette fin, les deux plateaux techniques bénéficieront d'une convention ANPE de niveau 3, ce qui n'est pas pour l'instant le cas de la Maison de l'Emploi de Viry qui ne bénéficie que d'une convention de niveau 2. Une même convention ANPE de niveau 3 sera signée pour l'ensemble des deux plateaux techniques.

Dans ce nouveau contexte, un service délocalisé de l'ANPE doté de postes informatiques sera individualisé sur le plateau technique de Grigny au bénéfice de l'ensemble des publics du territoire des deux villes afin que :

- l'ensemble des crédits de financement d'Etat puissent être engagés par les agents de l'ANPE,
- le public soit en mesure d'identifier physiquement la présence de l'ANPE et de ses agents sur le territoire du GPV.

③ Chacun des plateaux techniques constituera un ensemble fonctionnel totalement intégré. Chaque plateau sera placé sous l'autorité d'un responsable unique auquel sera rattaché fonctionnellement l'ensemble des personnels détachés des différentes institutions. Ce dernier sera responsable de la coordination des équipes et du fonctionnement du plateau technique au quotidien. A ce titre, il devra en rendre compte à la maîtrise d'ouvrage collective du GPV, ainsi que de l'atteinte des objectifs du plateau technique. Par ailleurs, une coordination étroite sera assurée entre les responsables des deux plateaux techniques.

Chaque plateau technique définira un plan d'actions pluriannuel glissant accompagné d'objectifs quantifiés qui sera validé par la maîtrise d'ouvrage collective du GPV.

Un dispositif de suivi et d'évaluation de ce plan d'actions sera mis en place sur chaque plateau technique. Les outils de gestion de l'ANPE (GIDE, outil de gestion informatisée de la demande d'emploi, et SAGE, système automatisé de la gestion de l'emploi) seront utilisés à cette fin. Ils seront affinés localement dans le but de pouvoir identifier la demande d'emplois et l'offre d'emplois quartier par quartier, et de pouvoir suivre leur évolution.

④ L'efficacité du dispositif ainsi réorganisé conduit à faire évoluer la culture et les pratiques de l'ensemble des personnels des plateaux techniques vers une même "culture emploi" et des pratiques communes. Une formation permanente et continue des personnels sera mise en place. Celle-ci comprendra des actions d'accompagnement des publics en entreprises.

Il sera nécessaire de préciser ultérieurement les modalités de fonctionnement des plateaux techniques. Il apparaît d'ores et déjà nécessaire au groupe de travail de distinguer :

- le pré-accueil de l'accueil,
- les publics de moins de 26 ans des publics de plus de 26 ans lors des différentes phases (accueil, accompagnement).

En outre, la commune de Grigny envisage de créer une association afin de doter le Pôle Initiative Emploi de Grigny d'un statut juridique. Cette association aurait pour mission d'assurer pour le compte des opérateurs (ANPE, Mission locale et service municipal de l'emploi) la gestion et la mise à disposition des locaux ainsi que le pré-accueil du public.

1.2.2 Les "antennes avancées dans les quartiers" et les services instructeurs du RMI

Les services instructeurs du RMI auront pour mission d'orienter vers les deux plateaux techniques les bénéficiaires acceptant d'être inscrits à l'ANPE et aptes à une insertion professionnelle (directe ou via les dispositifs d'accès à l'emploi), et d'orienter directement vers les opérateurs d'insertion les personnes refusant d'être inscrites à l'ANPE et celles pour lesquelles une insertion sociale préalable est nécessaire.

Des "antennes avancées" seront mises en place dans les quartiers. Elles auront pour mission principale de repérer et d'entrer en contact avec les publics non inscrits à l'ANPE et de les orienter vers les deux plateaux techniques.

Les "antennes avancées" seront de deux natures :

- des Equipes Emploi Insertion (Cf. ci-après),
- des associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés ou en voie de marginalisation dans les quartiers (par exemple l'association "Décider" à Grigny)

S'agissant des Equipes Emploi Insertion, l'Etat, conformément à la circulaire DIV du 18 avril 2000, est chargé de les mettre en place par appel à projet sur le territoire du GPV Grigny/Viry-Châtillon. Le GPV s'est porté candidat à la création de deux EEI.

Le groupe souhaite que ces équipes puissent intervenir sur cinq sites :

- deux sites principaux :
 - à la Grande Borne (un site),
 - sur le Plateau (un site).
- trois sites secondaires :
 - à la Grande Borne (un site)
 - à Grigny II (un site),
 - à la CILOF (un site).

Chaque site sera pourvu de moyens informatiques permettant une connexion directe du public à l'offre d'insertion, de formation et aux offres d'emploi existantes.

L'équipe emploi-insertion fonctionnera avec quatre personnes :

- un conseiller Mission Locale,
- un agent ANPE, détaché spécifiquement sur cette opération,
- deux agents municipaux ou associatifs dont les postes seront cofinancés par le FSE, le dispositif RMI et les communes.

Il convient de noter que ces équipes représentent un supplément, et non une substitution, de moyens mis à disposition des quartiers en difficulté.

Compte tenu de l'orientation retenue au cœur de cible du GPV ("porter l'effort sur la population des 25-49 ans"), trois des quatre personnes envisagées pour assurer le fonctionnement de chacune des équipes travailleront spécifiquement auprès du public 25-49 ans.

La spécialisation d'une antenne avancée dans les quartiers pose deux types de problèmes :

- Il existe un risque de césure entre l'antenne et les plateaux techniques en terme de fonctions, et donc de connaissance et de maîtrise des différentes offres et dispositifs. Cette césure serait préjudiciable à l'efficacité globale du dispositif.
- L'expérience montre que la spécialisation d'équipes sur les quartiers conduit à une rotation importante du personnel ce qui fragilise ces équipes.

C'est pourquoi, il est envisagé une rotation à l'échelle de l'ensemble des personnels de chaque plateau technique et des antennes avancées qui y sont rattachées.

1.2.3 Le PLIE, l'AFPA, le Réseau local d'appui-RMI

Trois structures interviendront pour assurer, en lien étroit avec les deux plateaux techniques mais également avec les entreprises et les opérateurs, l'ingénierie de projet et l'ingénierie de financement dans les champs de l'accès à l'emploi, de la formation et de l'insertion : **le PLIE intercommunal Athis-Viry-Juvisy** étendu à la commune de Grigny pour les publics en difficulté y compris les allocataires du RMI, **le Réseau local d'appui-RMI** pour le public RMI, **l'AFPA**. L'extension du PLIE intercommunal à la commune de Grigny a été validée par le comité de pilotage du 22/03/2000. La demande d'extension a été faite officiellement par la commune de Grigny.

Ces trois structures auront pour mission de combler le manque actuel d'opérateurs dans leur champ de compétences respectif et de développer les projets adaptés au public dans le domaine de l'insertion, de la formation ou de l'accès à l'emploi.

Le PLIE intercommunal ne jouera efficacement son rôle de coordination en matière d'ingénierie de projet et d'ingénierie de financement, qu'à la condition que les partenaires impliqués dans les deux plateaux techniques (les deux communes, l'ANPE, les deux missions locales) ainsi que le Conseil général au titre du RMI, soient partie prenante du PLIE.

Le protocole du PLIE et le programme associé pour la période 2000-2006 doivent être achevés pour la fin de l'année 2000. L'extension du PLIE à la commune de Grigny doit tenir compte de cette échéance, faute de quoi, une partie des publics cibles du territoire du GPV ne pourra pas bénéficier des fonds du FSE pour des actions d'accès à l'emploi et d'insertion par l'économique.

1.3 Comblant le déficit d'opérateurs dans le domaine de l'accès à l'emploi

La question n'est pas tant le déficit d'opérateurs sur le territoire même du GPV que la difficulté de connecter le territoire aux opérateurs extérieurs et la nécessité de faire évoluer la culture et les pratiques des différents opérateurs.

Les plateaux techniques pourront utiliser les bases de données suivantes :

- la base "presta mesures", qui est une base de données des prestataires agréés par l'ANPE dans quatre champs : l'accompagnement à la recherche d'emploi, l'orientation, l'évaluation des aptitudes et des compétences, l'aide à la création d'entreprise,
- la base de données des organismes de formation gérée par le Conseil régional (3614 CARIF).

Il est également fortement souhaité que l'AFPA assure régulièrement des permanences sur chacun des plateaux techniques.

Par ailleurs, les plateaux techniques feront émerger et constitueront progressivement une offre de formation adaptée aux besoins des publics et des entreprises avec l'appui :

- des structures spécialisées dans l'ingénierie de formation (l'AFPA, le PLIE, le réseau local d'appui-RMI),
- des équipes professionnelles de bassin de l'ANPE du Nord-Est et du Sud-Est Essonne (équipes "services aux entreprises-informatique", "transport-immobilier", "commerce-réparation automobile", "hôtellerie-restauration", etc...)
- des organismes de formation du département mais aussi de la région Ile de France
- des entreprises et des fédérations d'entreprises.

A cette fin, les plateaux techniques élaboreront les cahier des charges de formation, organiseront des tours de table avec les différents partenaires, assureront le suivi et l'évaluation de l'offre de formation professionnelle.

1.4 Impliquer davantage les entreprises du territoire et de l'environnement au sein du dispositif

Plusieurs éléments amènent à rechercher les voies et moyens permettant d'impliquer davantage les entreprises au sein du dispositif :

- La déconnexion entre les qualifications d'une grande partie du public concerné par le dispositif et les besoins des entreprises.
- La difficulté croissante de nombreuses entreprises (notamment des entreprises des secteurs du bâtiment et des transports implantées en zone franche) à recruter une main d'œuvre qualifiée.
- La faible utilisation des mesures destinées à former et à favoriser l'accès à l'emploi des publics les moins qualifiés (CIE, contrat d'apprentissage, contrat de qualification, contrat d'adaptation, etc.) par les employeurs présents sur le territoire du GPV. Cette sous utilisation s'explique probablement par le fait que le territoire du GPV est

constitué, pour l'essentiel, de petites et moyennes entreprises pour lesquelles ces dispositifs sont jugés très lourds à gérer.

- Plusieurs entreprises sont prêtes à s'investir dans des programmes de qualification et de formation.

Le groupe a retenu trois principes pour impliquer davantage les entreprises dans le dispositif emploi/insertion/formation :

- Travailler avec les entreprises sur la présentation et la caractérisation des offres d'emploi en termes d'aptitudes à acquérir des compétences plutôt qu'en termes de qualifications.
- Développer le contact direct entre les employeurs et les publics.
- Prendre en compte les besoins d'accompagnement des salariés dans les premiers mois d'embauche.

L'objectif est de développer la construction conjointe (plateaux techniques, opérateurs de l'accès à l'emploi, entreprises)des parcours vers l'emploi.

L'implication des entreprises dans le dispositif se fera notamment dans le cadre d'un développement de "passerelles info-métier". L'objectif de ces passerelles est de faire du territoire du GPV un lieu d'innovation dans la mise en relation des publics difficiles et des employeurs dans le souci d'adapter les emplois aux caractéristiques du public d'une part, et de faire changer la représentation qu'ont les jeunes du monde de l'entreprise d'autre part.

Il s'agira d'organiser une fois par mois des rencontres "passerelles info-métier" dans le but de présenter au public difficile une palette de métiers et de permettre la mise en relation du public avec les entreprises. Ces rencontres seront préparées par les deux plateaux techniques avec un appui logistique fort de l'ANPE. Différents types de partenaires y seront conviés : entreprises et leurs fédérations, chambre des métiers, CCI, opérateurs de formation. Une méthodologie commune sera mise en place pour l'organisation de ces "passerelles info-métier". Elle comprendra notamment l'identification des métiers à faire connaître au public, la présentation des offres d'emploi disponibles, l'évaluation des aptitudes des candidats à acquérir les compétences nécessaires.

Article 2. Moyens supplémentaires pour atteindre les objectifs

2.1 Moyens en personnel

2.1.1 Personnel des Equipes emploi insertion

Chacune des équipes emploi insertion sera constituée de quatre personnes (cf. point N°1.1.2), soit huit personnes au total.

Les deux postes de l'ANPE et les deux postes des Missions locales seront pourvus par le biais d'un redéploiement interne des moyens de l'ANPE au niveau régional et des moyens des Missions locales au niveau territorial.

Le coût financier annuel des quatre postes d'agents associatifs ou municipaux est de un million de francs sur la base d'un salaire annuel brut de 250 000 francs (38 112,25 €uros) par agent.

2.1.2 Personnel des plateaux techniques

Face aux besoins en accueil et en accompagnement des publics éligibles au PNAE identifiés ci-dessus, le Service public de l'emploi n'est en mesure de couvrir aujourd'hui qu'un tiers des besoins en accueil (1000 personnes dont 650 de Grigny et 350 de Viry) et qu'un cinquième des besoins en accompagnement court (260 personnes dont 160 de Grigny et 100 de Viry).

L'objectif de réduction forte du chômage sur le territoire du GPV nécessite de mobiliser les moyens humains et financiers de chaque institution à due proportion du rattrapage à effectuer.

Les moyens supplémentaires à allouer au PNAE sur le territoire du GPV ont été évalués comme suit :

- *Accueil-diagnostic* : deux équivalents temps plein (sur la base de 200 jours par an et de 6 entretiens-diagnostic par jour pour accueillir 2050 personnes supplémentaires).
- *Accompagnement court (3 mois)* : cinq équivalents temps plein (sur la base de 200 jours par an et d'un accompagnement par jour pour 1110 personnes supplémentaires).
- *Accompagnement long (18 à 24 mois)* : quatre équivalents temps plein (Le groupe a estimé à 11 ETP le nombre de personnes nécessaires pour assurer l'accompagnement long de 770 personnes, sur la base d'un entretien mensuel pendant 10 mois à raison de 2H15 par entretien comprenant la préparation, l'entretien, les points de synthèse avec les partenaires. Sur ces 11 ETP, les deux plateaux techniques disposent déjà de 7 postes, soit un déficit de 4 ETP)

- *Accompagnement long du public non repéré* : un équivalent temps plein (ce chiffrage a été effectué sur la base d'un accroissement de 10% du public nécessitant un accompagnement long).
- *Responsable de plateau technique* : deux équivalents temps plein

Au total, les moyens supplémentaires à allouer au territoire pour atteindre les objectifs sont estimés à 14 équivalents temps plein.

Ces 14 ETP se décomposeront comme suit : 9 ETP sur le plateau technique Initiative emploi de Grigny et 5 ETP sur le plateau technique Maison de l'emploi de Viry-Châtillon.

2.2 Moyens de fonctionnement

2.2.1 Moyens de fonctionnement des EEI

Le coût financier annuel pour assurer le fonctionnement des EEI – locaux et matériel informatique - sera évalué dans les prochains jours.

2.2.2 Moyens de fonctionnement des plateaux techniques

Les moyens financiers supplémentaires nécessaires pour assurer le fonctionnement des deux plateaux techniques (locaux, informatique, fonctionnement courant dont le personnel administratif) hors prestations de service ont été évalués à 1 024 500 francs (156 184,02 €uros) :

- 674 500 francs (102 826,86 €uros) par an pour Initiative emploi à Grigny,
- 350 000 francs (53 357,16 €uros) par an pour la Maison de l'emploi de Viry-Châtillon

2.3 Prestations de service

Les prestations de service assurées par les associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés (cf. antenne avancée) représente l'équivalent de la prestation d'un emploi à temps plein, soit un coût financier annuel de 250 000 francs (38 112,25 €uros).

Le coût des prestations de service supplémentaires (ateliers pour la rédaction de CV, etc...) assurées par des associations conventionnées par l'ANPE est évalué à 350 000 francs (53 357,16 €uros) par an : 200 000 francs (30 489,80 €uros) par an sur le plateau technique de Grigny et 150 000 francs (22 867,35 €uros) par an sur le plateau technique de Viry-Châtillon.

Article 3.Engagements

3.1 Engagements communs à l'ensemble des partenaires

Afin d'être en mesure d'apporter des réponses concrètes à l'ensemble des publics du territoire du GPV en termes d'emploi, de formation ou d'accès à l'emploi, les différents partenaires prennent l'engagement de mobiliser, sur la période 2001-2006 **et sans limites de quotas** pour le territoire, tous les dispositifs entrant dans leurs champs de compétences respectifs.

Service public pour l'emploi :

- l'ensemble des mesures FNE globalisées : CIE, SAE, SIFE individuel, SIFE collectif, CEC, CES,
- l'ensemble des contrats aidés qualifiants : contrat de qualification jeune et adulte, contrat d'apprentissage, contrat d'adaptation, contrat d'orientation,
- le programme TRACE,
- le dispositif adultes relais,
- les emplois d'insertion par l'économie,
- les contrats spécifiques pour les réfugiés d'origine nord africaine.

Le SPE s'engage à ce que ne soit posée aucune restriction à l'utilisation de ces mesures sur le territoire du GPV dans la limite de ses enveloppes départementales. La mobilisation des moyens du SPE sur le département de l'Essonne relèvera de Monsieur le Préfet. Elle s'imposera à chaque chef de service.

Conseil général :

- volet insertion du RMI,
- cofinancement des contrats d'insertion par l'économie (AI, EI, ETTI, régies de quartier, chantiers écoles).

Conseil régional :

- dispositifs de formation,
- "passerelles entreprises",
- chantiers écoles.

3.2 Engagements de chacun des partenaires

□ Clés de répartition retenues

La clé de répartition entre partenaires retenue pour le financement des quatre postes d'agents associatifs ou municipaux des EEI est la suivante :

- Communes : 25%
- Conseil général : 20%
- Fonds social européen : 45%
- Crédits de la politique de la ville (contrat de ville, GPV) : 10%.

La prise en charge du coût de fonctionnement des EEI sera également assurée par cofinancement. La clé de répartition entre partenaires retenue est la suivante :

- Communes : 25%
- Conseil général : 20%
- Crédits de la politique de la ville (contrat de ville, GPV) : 55%

Les 14 ETP supplémentaires sur les deux plateaux techniques seront pourvus de la manière suivante :

- Les 7 ETP pour assurer l'accueil-diagnostic et l'accompagnement court seront alloués par l'ANPE.
- Les 7 ETP restants (5 ETP pour assurer l'accompagnement long et 2 ETP responsables de plateaux) seront financés par les partenaires. Le coût financier annuel de ces 7 postes a été évalué à 1 847 500 francs (281 649,56 €uros) :
 - 1 247 500 francs (190 180,15 €uros) par an pour les cinq postes supplémentaires pour assurer l'accompagnement long sur la base d'un salaire brut annuel de 250 000 francs (38 112,25 €uros).
 - 600 000 francs (91 469,41 €uros) par an pour les deux postes d'encadrement sur la base d'un salaire brut annuel de 300 000 francs (45 734,71 €uros).

La clé de répartition entre partenaires retenue pour le financement de ces 7 postes est la suivante :

- Communes : 25%
- Conseil général : 25%
- Crédits de la politique de la ville : 50%

La clé de répartition entre partenaires retenue pour le financement du fonctionnement des deux plateaux techniques est la suivante :

- Communes : 25%
- Conseil général : 25%
- Crédits de la politique de la ville : 50%

La clé de répartition entre partenaires retenue pour le financement des prestations de service assurées par les associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés (cf. antenne avancée) est la suivante :

- Communes : 25%
- Conseil général : 25%
- Crédits de la politique de la ville : 50%

□ **ANPE**

L'ANPE s'engage à :

- allouer 7 ETP supplémentaires sur les plateaux techniques pour assurer l'accueil-diagnostic et l'accompagnement court par le biais d'un redéploiement interne des postes de l'ANPE à l'échelle de la délégation régionale,
- allouer 2 postes sur les EEI par le biais d'un redéploiement interne des postes de l'ANPE à l'échelle de la délégation régionale,
- ouvrir un service délocalisé sur le plateau technique de Grigny,
- financer à hauteur de 50% les prestations de service supplémentaires (ateliers de CV, etc) assurées par des associations conventionnées par l'ANPE, ce qui représente un coût annuel de 175 000 francs (26 678,58 €uros),
- mettre à disposition des deux plateaux techniques ces outils de gestion (GIDE et SAGE) pour effectuer le suivi et l'évaluation des plan d'actions de chacun des plateaux,
- assurer un appui technique pour la mise en place des opérations "passerelles info-métier".

□ **Les communes de Grigny et de Viry-Châtillon**

Les communes de Grigny et de Viry-Châtillon s'engagent à financer :

- à hauteur de 25%:
 - les 7 postes supplémentaires des plateaux techniques (accompagnement long et responsables des plateaux), ce qui représente un coût annuel de :

- 272 500 francs (41 542,36 €uros) pour la commune de Grigny,
 - 189 375 francs (28 870,03 €uros) pour la commune de Viry-Châtillon,
 - les 4 postes d'agents associatifs ou municipaux des EEI, ce qui représente un coût annuel de 125 000 francs (19 056,13 €uros) pour chacune des communes,
 - les moyens de fonctionnement supplémentaires des plateaux techniques, ce qui représente un coût annuel de 168 625 francs (25 706,72 €uros) pour la commune de Grigny et de 87 500 francs (13 339,29 €uros) pour la commune de Viry - Châtillon,
 - les prestations de service assurées par les associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés (cf. antenne avancée), ce qui représente un coût annuel de 62 500 francs (9 528,06 €uros) pour les deux communes Grigny,
- à hauteur de 50%:
- les prestations de service supplémentaires assurées par des associations conventionnées par l'ANPE, ce qui représente un coût annuel de :
 - 100 000 francs (15 244,90 €uros) pour Grigny,
 - 75 000 francs (11 433,68 €uros) pour Viry-Châtillon.

□ **Les Missions locales**

La Mission locale Nord-Essonne ainsi que la Mission locale de Grigny et Fleury-Merogis s'engagent à pourvoir chacune un "poste Mission locale" des EEI par le biais d'un redéploiement interne.

□ **Le Conseil Général**

Le Conseil Général s'engage à financer :

- à hauteur de 25%,
- les 7 postes supplémentaires des plateaux techniques (accompagnement long et responsables des plateaux), ce qui représente un coût annuel de 461 875 francs (70 412,39 €uros),
 - les moyens de fonctionnement supplémentaires des plateaux techniques, ce qui représente un coût annuel de 256 125 francs (39 046,00 €uros),
 - les prestations de service assurées par les associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés (cf. antenne avancée), ce qui représente un coût annuel de 62 500 francs (9 528,06 €uros),
- à hauteur de 20 % :

- les 4 postes d'agents associatifs ou municipaux des EEI, ce qui représente un coût annuel de 200 000 francs (30 489,80 €uros),
- les moyens de fonctionnement des EEI (*le coût financier reste à évaluer*)

□ **Les crédits de la politique de la ville (contrat de ville, GPV)**

Les crédits de la politique de la ville financeront :

- à hauteur de 10% les quatre postes d'agents associatifs ou municipaux des EEI, soit un coût de 100 000 francs (15 244,90 €uros) par an,
- à hauteur de 55% les moyens de fonctionnement des EEI (*le coût financier reste à évaluer*)
- à hauteur de 50%:
 - les prestations de service assurées par les associations conventionnées spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des publics marginalisés (cf. antenne avancée), ce qui représente un coût annuel de 125 000 francs (19 056,13 €uros).

□ **Les crédits de la politique de la ville et du Fonds Social Européen (FSE) au titre de l'objectif 3 communautaire**

Les crédits de la politique de la ville et du FSE au titre de l'objectif 3 financeront à hauteur de 50% :

- les 7 postes supplémentaires des plateaux techniques (accompagnement long et responsables des plateaux), ce qui représente un coût annuel de 923 750 francs (140 824,78 €uros),
- les moyens de fonctionnement supplémentaires des plateaux techniques, ce qui représente un coût annuel de 512 250 francs (78 092,01 €uros),

□ **Les crédits du Fonds Social Européen (FSE)**

Les crédits du FSE financeront à hauteur de 45%:

- les 4 postes d'agents associatifs ou municipaux des EEI, ce qui représente un coût annuel de 500 000 francs (76 224,51 €uros) par an.

Fait à Grigny, en quatre exemplaires originaux, le

Le Préfet de l'Essonne

Le Président du Conseil Général

Denis PRIEUR

Michel BERSON

Le Maire de Grigny
Vice-Président du Conseil Général

Le Maire de Viry-Châtillon
Conseiller Régional d'Ile de France

Claude VAZQUEZ

Gabriel AMARD